

## Quels fonds structurels, pour quelle politique régionale européenne après 2013 ?

A mi-parcours de la mise en œuvre des fonds structurels 2007-2013, la question se pose de l'avenir de la politique régionale européenne.

Comme à chaque fois, cette question s'accompagne de nombreuses inquiétudes.

En particulier, la France continuera-t-elle à bénéficier de ces fonds après 2013 ? Telle est la question que l'on peut légitimement se poser, sachant que nous avons paradoxalement du mal à consommer ces crédits et que différentes « écoles » s'affrontent en ce qui concerne le maintien de ces financements pour les pays européens les plus développés.

A l'heure où les discussions sur l'après 2013 sont engagées, faisons le point sur un sujet ô combien sensible et aux enjeux cruciaux pour de nombreux territoires français et européens.

### Quels sont les termes du débat en cours et à venir ?

S'interroger sur l'avenir de la politique régionale européenne revient à se poser trois questions principales :

- Quel poids pour la politique régionale européenne, et donc quel budget pour cette politique après 2013 ?
- Quels bénéficiaires pour la politique régionale européenne, et donc quels territoires éligibles à ces financements ?
- Quelles orientations pour la politique régionale européenne, et donc quelles priorités soutenir avec ces fonds européens ?

La réponse à ces questions n'est bien entendu pas connue à ce jour. Toutefois plusieurs initiatives et publications permettent d'entrevoir les contours des discussions qui se dérouleront dans les mois à venir. Il s'agit :

- Des débats sur les perspectives financières 2014-2020 de l'Union européenne.
- Du rapport Barca sur la politique régionale européenne.
- Des consultations lancées par l'UE.

### Les perspectives financières européennes 2014-2020

C'est le préalable incontournable puisqu'il s'agit de définir quels moyens donner à l'Europe sur la période 2014-2020, et quelle répartition faire de ces moyens entre les différentes politiques de l'UE. Autrement dit, il va falloir décider si la politique régionale européenne reste toujours le premier poste budgétaire de l'Europe et dans quelles proportions. Rappelons qu'en 2013 la politique régionale deviendra le premier poste de dépenses de l'Europe détrônant ainsi la Politique Agricole Commune.

Pour espérer conserver la même importance qu'elle a aujourd'hui, la politique régionale européenne devra faire la démonstration de son efficacité d'où l'importance des évaluations qui seront conduites pour appréhender ses résultats.

Une première épure des propositions européennes par rapport aux perspectives financières 2014-2020 a, semble-t-il, filtré par erreur. Le document de travail confidentiel qui a été ébruité mentionne la possibilité de supprimer les fonds européens dans les régions des pays riches. On imagine l'émoi créé par cette information aussitôt démentie par la Commission européenne.

Il n'empêche. Il n'y a jamais de fumée sans feu et cette proposition rappelle furieusement la lutte importante qui opposa, avant la période 2007-2013, ceux qui voulaient déjà supprimer l'objectif 2 à l'époque. Il faudra donc rester vigilant dans la partie de bras de fer qui va s'engager entre les tenants d'une certaine renationalisation de la politique régionale au profit des pays les plus pauvres, et les partisans d'un maintien de la politique régionale pour toutes les régions européennes. La commission vient d'ailleurs de publier en janvier 2010 une note d'orientation consacrée à ce sujet. Elle est intitulée : l'avenir de la politique de cohésion dans les régions les plus riches. A suivre donc !

### **Le rapport Barca**

#### **Une esquisse de la future politique régionale européenne ?**

Pour alimenter sa réflexion, l'Union européenne a l'habitude de faire plancher des commissions d'experts ou de commander des rapports. Cette tradition a une fois de plus été respectée avec la parution du rapport Barca du nom de l'économiste italien qui l'a rédigé.

Ce rapport dresse un bilan de la politique régionale européenne depuis sa création, et fournit des pistes de réflexion et d'action pour réformer cette politique dans le futur.

Une réorientation importante des fonds structurels sur de nouvelles priorités est préconisée ; mais on peut noter que ce rapport ne propose pas la suppression du programme compétitivité régionale et emploi dont bénéficient toutes les régions françaises.

### **Les consultations publiques de l'UE**

Préparer une politique aussi importante que la politique régionale européenne demande du temps et une vaste concertation. La génération actuelle de fonds structurels n'était pas sitôt lancée que déjà on évoquait l'après 2013 !

Pour ce faire, et pour susciter un débat aussi riche que possible, des conférences à haut niveau se sont tenues et vont continuer à réunir les régions de toute l'Europe.

Des documents stratégiques ont également été publiés et soumis à consultation du public sur internet. Ces documents lèvent le voile sur les intentions et les idées de la Commission européenne.

Parmi ces documents citons :

- Le « livre vert sur la cohésion territoriale » d'octobre 2008.
- La consultation sur le budget européen : « réformer le budget, changer l'Europe ».

- La communication de novembre 2009 « sur la future stratégie UE 2020 ».
- La communication de novembre 2008 intitulée « régions 2020 : évaluation des défis qui se poseront aux régions de l'UE ».

Chacun de ces documents mériterait un article à part entière tant les sujets sont vastes et lourds d'enjeux. En effet, lorsque l'on connaît l'impact de la stratégie de Lisbonne sur la conduite des programmes actuels et le choix des projets soutenus par les fonds structurels 2007-2013, on mesure l'importance que revêtira la future stratégie pluriannuelle de l'UE qui pourrait tourner autour de l'idée suivante : faire de l'Europe à l'horizon 2020 une **économie sociale de marché durable, plus intelligente et plus verte**.

Quant à la place des régions dans cet ensemble européen, elle ne comporte rien de moins qu'un enjeu de pouvoir entre les Etats et les collectivités territoriales. Rappelons là encore que l'adoption du traité de Lisbonne consacre la dimension territoriale en Europe en ajoutant au concept de « cohésion économique et sociale » le terme **territoriale**. Ce petit mot génère d'importants espoirs pour les échelons infra étatiques. En effet, il pourrait à l'avenir être le gage d'un soutien pérennisé de l'UE vis-à-vis de nombreux territoires défavorisés ou souffrant de handicaps particuliers au sein de l'UE (zones de montage, zones rurales, ...)

### Le cas particulier de la France

Dans un contexte où les finances publiques se font de plus en plus rares, l'apport des fonds européens n'est pas à négliger pour permettre à de nombreux projets de voir le jour. Pour autant, la France a été récemment montrée du doigt pour ses difficultés à consommer l'argent mis à disposition par l'Europe. Pour essayer de comprendre les raisons de ces difficultés, une mission parlementaire a été constituée au niveau national.

Si une part d'explication peut tenir à la crise que nous rencontrons et qui n'est pas favorable aux investissements et à l'émergence de projets, elle ne saurait tout expliquer et il faudra sans doute améliorer la situation pour justifier d'une reconduction de ces financements dans le futur.

On le voit le débat n'est pas clos. Il ne fait même que commencer et s'annonce d'ores et déjà rude et acharné !

Dans les mois qui viennent il faudra donc continuer à suivre ce débat puisque l'occasion nous en est donnée, et pourquoi ne pas y participer directement en répondant aux consultations publiques qui sont lancées par l'UE et qui sont ouvertes à tous, citoyens, politiques, institutions, acteurs économiques, ...

*Dossier rédigé par Jean Michel CHAUVIN - CRCI franche comté –Entreprise Europe Grand Est – janvier 2010*

**Pour aller plus loin :** [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/policy/future/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/policy/future/index_fr.htm)